

1ère année de Master - Mention « Droit »
Parcours « Law for innovation »
Enseignements et contrôle des connaissances 2024-2028

Version du 16/02/2024

		Volume horaire de l'année (h) :					365,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			215,00 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales								
UE obligatoires								
Legal Methodology and Legal Theory		35,00		90	9	écrit	3h	
Technological and societal innovations		35,00		90	9	écrit	3h	
Compétences complémentaires								
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 2 suivantes :								
Droit européen des droits de l'Homme		35,00		50	5	écrit ou oral	1h si écrit	
Politique comparée		35,00		50	5	écrit	2h	
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 2 suivantes :								
Droit et Langue (FLE)	20,00		30		3			
Tutorat	20,00		30		3			
Compétences transverses								
UE obligatoire								
Français juridique		15,00		40	4	oral		
UE facultatives*								
Anglais		10,00	10		1			
Recherche en action : clinique du droit		10,00	10		1			
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre **								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			150,00 h	ECTS :		30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales								
UE obligatoires								
Global Law		35,00		80	8	écrit	3h	
Technological and societal innovations		35,00		80	8	écrit	3h	
Compétences complémentaires								
UE obligatoire								
Comparative Law		35,00		80	8	écrit	3h	
Compétences transverses								
UE obligatoire								
Français juridique		15,00		60	6	oral		
UE facultatives*								
Anglais		10,00	10		1			
Droit et langue : FLE	10,00		10		1			
Tutorat	10,00		10		1			
Participation à une <i>summer school</i>			10		1			
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre **								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

*Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.

** les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui est assidu tout au long du semestre.